



Niederanven, le 16 février 2022

BS/pap/publication  
tél.: 34 11 34 - 41

**AVIS**

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil communal, en sa séance du 4 février 2022, a émis un vote positif au sujet du projet de modification ponctuelle de la partie graphique du P.A.G. de la commune de Niederanven au lieu-dit « Kazenheck » à Niederanven.

Le dossier en question est déposé à la réception de la mairie du 16 février 2022 au 18 mars 2022 inclus et pourra être consulté lors des heures d'ouverture par tous les intéressés, conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Le projet en question est également disponible au public sur le site internet [www.niederanven.lu](http://www.niederanven.lu).

Une réunion d'information pour la population aura lieu à la mairie à Oberanven, le 21 février 2022 à 14.00 heures.

Des objections contre ladite délibération sont à adresser par écrit au Collège des bourgmestre et échevins sous peine de forclusion endéans le délai du dépôt susmentionné.

Niederanven, date qu'en tête.

Le Collège des bourgmestre et échevins,  
pour extrait conforme,

le bourgmestre,

Raymond WEYDERT



le secrétaire,

Charles JACOBY